

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 5 mars 2026

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

Délibération N° 05-03-2026 / N°24C

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 99

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absent excusé : Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

Titre de la délibération : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 sur le budget primitif 603 – Budget Assainissement non collectif 2026

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-5 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et M49 applicable aux EPCI à fiscalité propre ;

Vu les comptes financiers uniques 2025 en cours d'élaboration et l'impossibilité à ce jour pour le trésor public de nous transmettre les comptes financiers définitifs signés du comptable public compte tenu des dysfonctionnements de la passerelle Hélios;

Vu l'autorisation donnée par le receveur municipal permettant la reprise anticipée des résultats 2025 le 25/02/2026

Considérant que les résultats de l'exercice 2025 peuvent être repris par anticipation dès le vote du budget primitif 2026 , avant l'adoption des comptes financiers uniques. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, les restes à réaliser ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif 2026.

Considérant que les résultats prévisionnels de clôture 2025 s'établissent comme suit :

Résultat de fonctionnement 2025

- Résultat de l'exercice : - 104 031.70€
- Résultat antérieur reporté : 500 608.02€
- **Résultat cumulé de fonctionnement : 396 576.32 €**

Résultat d'investissement 2025

- Résultat de l'exercice : - 115 774.89€
- Résultat antérieur reporté : 58 338.50 €
- **Résultat cumulé d'investissement : -57 436.39€**

Restes à réaliser 2025

- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 63 567.60 €
- **Solde des restes à réaliser : 63 567.60 €**

Besoin de financement de la section d'investissement : 0€

Après en avoir discuté, le Conseil communautaire décide à la majorité (une abstention):

Article 1 :

D'approuver la reprise anticipée des résultats 2025 dans le budget primitif 2026 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Report en recettes (compte 002) : 396 576.32 €

En section d'investissement :

- Report en dépenses (compte 001 si Déficit) : 57 436.39 €

Article 2 :

De préciser que ces montants seront ajustés, le cas échéant, lors de l'adoption du compte financier unique 2025 si des écarts sont constatés.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 12/03/2026 et publication ou notification du 12/03/2026

